

MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS

*Plan d'accessibilité
2004-2005*



Table des matières

	Page
Introduction	2
Message de la ministre de la Formation et des Collèges et Universités	3
Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2003-2004	4
Engagements et stratégies pour 2004-2005	8
Renseignements	13

Introduction

En décembre 2001, la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO) a été adoptée. Cette loi vise à offrir davantage de possibilités aux personnes handicapées et à obtenir leur concours pour détecter, éliminer et prévenir les obstacles qui les empêchent de participer pleinement à la vie de la province.

La LPHO exige entre autres que les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organisations de transport en commun élaborent tous les ans des plans d'accessibilité pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public.

Le présent document est le deuxième plan d'accessibilité annuel élaboré par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2003-2004, et décrit les engagements pris pour 2004-2005 afin d'éviter la création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

Tous les ministères s'emploient à accroître la sensibilisation à l'amélioration de l'accessibilité et intègrent cette question aux pratiques opérationnelles quotidiennes dans plusieurs secteurs, y compris la formation du personnel, l'information du public, les installations et les processus de prestation des programmes et des services.

Notre ministère a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour lancer des initiatives qui appuient les efforts déployés et l'engagement pris par le gouvernement pour continuer à faire de l'Ontario une province plus intégrée et accessible, où les personnes de toutes aptitudes peuvent participer pleinement à la vie de la société et réaliser leur potentiel.

Message de la ministre



Le gouvernement de l'Ontario déploie de grands efforts pour édifier des collectivités vigoureuses où il fait bon vivre, qui offrent une bonne qualité de vie aux Ontariennes et aux Ontariens de toutes aptitudes. Pour atteindre cet objectif, nous entendons présenter, au cours de l'automne, des mesures pour renforcer la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* et la rendre plus efficace.

Notre gouvernement travaillera en collaboration avec la population ontarienne pour faire en sorte que l'application de cette loi réponde davantage aux besoins des personnes ayant un handicap.

Au ministère de la Formation et des Collèges et Universités, nous partageons l'objectif d'offrir davantage de possibilités à tous les Ontariens et à toutes les Ontariennes. Nous travaillons sans relâche pour veiller à ce que tous et toutes puissent avoir accès aux programmes d'éducation et de formation qui leur permettent de prendre une part pleine et entière à la société.

Le plan que nous présentons énonce les grandes lignes de notre engagement visant à assurer l'accès aux programmes et services d'éducation postsecondaire et de formation professionnelle que fournit le ministère pour les personnes ayant un handicap. Par exemple, notre Programme d'alphabétisation et de formation de base offre un service en ligne aux apprenantes et apprenants sourds. Lorsque c'est possible, les renseignements diffusés sur notre site Web, dans nos bureaux régionaux et dans les lieux où nous rencontrons les intervenants sont universellement accessibles. À l'échelle du ministère, de nombreux bureaux sont munis de téléscripteurs pour veiller à que les membres du public aient accès à nos services.

Notre plan indique également comment nous continuerons de mener par l'exemple et de nous appuyer sur nos réussites et nos réalisations passées pour élargir encore davantage ces services à l'avenir.

En tant que ministre de la Formation et des Collèges et Universités, je suis ravie de travailler avec des Ontariennes et des Ontariens ayant un handicap sur des mesures qui leur permettront de participer pleinement à l'édification d'une province forte. Nos travaux appuient l'engagement pris par le gouvernement d'édifier des collectivités vigoureuses, dynamiques et accessibles aux Ontariennes et aux Ontariens de toutes aptitudes.

La ministre de la Formation et des Collèges et Universités,

Mary Anne Chambers

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2003-2004

Au cours du dernier exercice, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a continué à renforcer les mesures qu'il a déjà prises pour améliorer l'accessibilité et éliminer les obstacles.

Des politiques et des procédures ont depuis longtemps été établies pour veiller à ce que le personnel du ministère, les candidates ou candidats à un poste et autres personnes ayant divers handicaps bénéficient des adaptations nécessaires. Le ministère fournit sur demande à son personnel des évaluations ergonomiques ainsi que des versions électroniques et sur support de substitution des documents relatifs aux ressources humaines et à l'apprentissage. Le public dispose de nombreux moyens d'accéder aux renseignements, aux produits et aux services qu'offre le ministère, que ce soit sur son site Web, par ATS ou par téléphone. Les publications du ministère sont également disponibles, sur demande, sur des supports de substitution, comme le braille.

Au chapitre des services au public, le ministère a établi des directives destinées aux organismes chargés de la prestation des services Connexion Emploi, pour veiller à ce que ces services soient fournis dans des installations accessibles ou, lorsque c'est impossible, que l'organisme ait un plan pour accueillir les personnes handicapées dans des locaux accessibles. En outre, tous les organismes doivent entretenir des liens communautaires avec le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

L'Unité de l'alphabétisation et de la formation de base du ministère a mis au point un outil d'apprentissage en ligne destiné à répondre aux besoins des apprenantes et apprenants sourds.

Au cours du dernier exercice, le ministère a continué à s'appuyer sur les mesures déjà prises afin d'accroître l'accessibilité et les possibilités pour les personnes ayant divers types de handicaps. Il a également pris plusieurs initiatives en vue d'améliorer l'accessibilité pour son personnel et pour le public.

Voici un survol des engagements et des réalisations du ministère pour 2003-2004 :

- Engagement :** Établir une équipe de planification de l'accessibilité chargée d'évaluer les progrès accomplis pour réaliser le plan d'accessibilité annuel.
- État d'avancement :* Engagement réalisé
- Engagement :** Examiner les 19 lois qui établissent des collèges d'arts appliqués et de technologie ainsi que toutes les universités et leurs fondations, en Ontario, afin de veiller à ce que les formulations relatives aux personnes handicapées soient appropriées et de repérer les obstacles à l'accessibilité pour les personnes handicapées.

<i>État d'avancement :</i>	Engagement réalisé
Engagement :	S'appuyer sur les pratiques actuelles pour élaborer des politiques et des programmes, qu'il s'agisse de nouvelles mesures ou de mesures permanentes, en tenant compte de leur effet sur l'accessibilité.
<i>État d'avancement :</i>	Engagement réalisé et engagement permanent
<i>Mesure et calendrier :</i>	À poursuivre de manière continue
Engagement :	Examiner le programme d'orientation du personnel afin de s'assurer que toutes les trousseaux d'orientation renferment des renseignements sur les droits du personnel aux adaptations, sur la responsabilité de la direction à cet égard et sur toute formation obligatoire à ce sujet. L'examen doit aussi porter sur le site intranet pour veiller à ce que l'information sur les adaptations pour le personnel soit claire et tenue à jour.
<i>État d'avancement :</i>	Engagement réalisé
Engagement :	Examiner l'initiative de promotion auprès des jeunes, dont le but est de favoriser le recrutement de jeunes dans la fonction publique de l'Ontario, afin de repérer tout obstacle à l'accessibilité de la documentation, des présentations et des installations.
<i>État d'avancement :</i>	Engagement reporté
<i>Motif :</i>	Le ministère entend réétudier sa démarche pour attirer des jeunes dans la fonction publique de l'Ontario pour tenir compte des nouvelles possibilités externes d'embauche.
Engagement :	Examiner les services consultatifs en matière de technologie de l'information afin de veiller à ce que l'accessibilité soit prise en compte dans l'achat de logiciels et d'applications pour les diverses directions. Examiner également le service d'assistance technologique pour s'assurer qu'il répond aux besoins des membres du personnel qui ont un handicap.
<i>État d'avancement :</i>	Engagement réalisé
Engagement :	Tenir compte de l'accessibilité dans l'élaboration d'un nouveau guide sur le courriel pour le ministère.
<i>État d'avancement :</i>	Engagement en cours de réalisation
<i>Mesure et calendrier :</i>	Le groupe de travail du ministère prévoit terminer et publier le guide d'ici décembre 2004.
Engagement :	Renforcer les services actuellement offerts au public en veillant à ce que le personnel de première ligne et des télécommunications possède les connaissances et les compétences nécessaires pour

fournir un service de qualité aux personnes ayant divers types de handicaps.

État d'avancement :

Engagement réalisé

Engagement :

Renforcer les pratiques en matière d'accessibilité qui existent actuellement dans les bureaux régionaux et déterminer les domaines prioritaires exigeant des améliorations à long terme relativement à l'accessibilité aux locaux et aux communications.

État d'avancement :

Engagement en cours de réalisation

Mesure et calendrier :

Le ministère continuera de chercher et d'éliminer les obstacles dans ses bureaux régionaux dans le cadre de son engagement permanent et de l'élaboration de son système de formation et d'emploi à guichet unique.

Engagement :

Organiser des entrevues de groupe avec le personnel d'accueil, de première ligne et des renseignements au public, et avec celui de la ligne Croissance de l'emploi et Renseignements Formation, afin d'évaluer les connaissances relativement aux questions d'accessibilité, l'utilisation des divers outils de communication adaptés et les compétences nécessaires pour offrir un service de qualité aux personnes handicapées. Établir un plan pour satisfaire aux besoins de formation ainsi déterminés.

État d'avancement :

Engagement en cours de réalisation

Mesure et calendrier :

Le ministère continuera de sensibiliser son personnel aux questions touchant les personnes handicapées dans le cadre de son engagement permanent à renforcer ses pratiques et processus d'emploi pour assurer l'accessibilité de ses services aux personnes handicapées.

Engagement :

Élaborer, au cours des deux prochaines années, une campagne de sensibilisation et d'éducation du personnel pour mieux faire connaître les questions relatives au handicap et la façon d'éliminer les obstacles pour le public et pour le personnel. La campagne comprendra notamment les aspects suivants :

- la création d'un site intranet de sensibilisation à l'accessibilité;
- l'organisation de déjeuners de formation traitant de questions liées au handicap;
- aborder les questions liées au handicap et offrir des services aux personnes handicapées dans toutes les réunions du personnel et dans le bulletin interne du ministère.

État d'avancement :

Engagement en cours de réalisation

Mesure et calendrier :

Le ministère continuera de sensibiliser le personnel aux questions touchant les personnes handicapées. Notre programme de

formation au leadership, par exemple, comprenait un module sur le leadership et le handicap.

Engagement :

S'appuyer sur les procédures existantes pour améliorer les procédures d'évacuation d'urgence des personnes handicapées.

État d'avancement :

Engagement réalisé

Engagement :

Adopter des protocoles de communication pour veiller à ce que toutes les invitations publiques et les annonces des réunions et des manifestations spéciales du ministère comportent un énoncé indiquant que des adaptations sont offertes, sur demande.

État d'avancement :

Engagement réalisé

Engagement :

Acheter de nouveaux logiciels pour créer des pages Web accessibles et élaborer un nouveau modèle accessible pour son site intranet.

Les mesures suivantes seront également prises :

- fournir un soutien et des conseils aux directions pour la mise en oeuvre du nouveau modèle intranet accessible;
- fournir des mises à jour et des renseignements sur les questions d'accessibilité au personnel chargé de la conception du site intranet;
- mettre à jour le guide du ministère sur la publication sur le Web pour y inclure des renseignements sur l'accessibilité à l'intention des personnes qui élaborent le site intranet;
- examiner toutes les nouvelles pages avant leur affichage afin de vérifier leur accessibilité;
- dresser une liste de contrôle pour les logiciels et les applications afin de veiller à l'accessibilité de tout nouvel outil informatique acheté.

État d'avancement :

Engagement réalisé

Engagements et stratégies pour 2004-2005

Au cours du prochain exercice, le ministère poursuivra ses efforts pour améliorer les possibilités et l'accessibilité pour les personnes ayant un handicap et pour prévenir la création d'obstacles à l'avenir. Il mettra également en place des mécanismes pour que l'on tienne compte de l'effet sur l'accessibilité dans les principaux processus du ministère, notamment dans l'élaboration des politiques, la planification des programmes, les communications et la planification des activités spéciales. Le ministère renforcera également les mesures prises pour que son personnel soit de plus en plus conscient des problèmes auxquels font face les personnes handicapées et qu'il possède les connaissances et les compétences nécessaires pour fournir un service de qualité à cette clientèle.

Un aspect important du travail du ministère consistera toujours à veiller à ce que son site Web soit totalement accessible aux personnes ayant divers handicaps. De même, le ministère continuera d'élargir les modes d'accès à l'information, aux produits et aux services qu'il offre.

Exigences de la Loi

Bureaux et installations du ministère

Engagement : S'appuyer sur les lois et règlements existants pour améliorer l'accessibilité et l'aménagement sans obstacle des immeubles du ministère.

Mesure à prendre : Examiner les aménagements proposés pour s'assurer qu'ils satisfont aux exigences relatives à l'aménagements sans obstacle énoncées dans toutes les lois et dans tous les règlements.

Mettre en oeuvre de nouvelles procédures pour veiller à ce que les membres du personnel ayant un handicap soient munis d'un téléphone cellulaire ou d'un radiotéléphone portatif et reçoivent de l'aide en cas d'une évacuation d'urgence.

Calendrier : Engagement permanent

Approvisionnement en biens et services

Engagement : Mettre en oeuvre les directives concernant l'approvisionnement en biens et services accessibles.

Mesure à prendre : Intégrer les directives aux séances de formation destinées au personnel responsable des services d'approvisionnement.

Calendrier : Automne 2004

Engagement : Poursuivre les efforts déployés dans le cadre de l'engagement pris en 2003-2004 pour élaborer une liste de contrôle pour les logiciels et les applications visant expressément des solutions assurant l'accessibilité.

Mesure à prendre : Travailler avec les ministères à l'échelle de la fonction publique et les fournisseurs du secteur privé pour élaborer la liste de contrôle.

Calendrier : Mars 2005

Sites Internet

Engagement : Veiller à ce que le site intranet et le site Web du ministère respectent ou surpassent les exigences concernant l'accessibilité en prenant les mesures suivantes :

- fournir de manière continue l'expertise, des mécanismes de contrôle de la qualité et des conseils sur la conformité à la *Loi*;
- effectuer des essais, au besoin, sur les sites Web des services communautaires regroupés afin d'assurer la conformité à la *Loi*;
- s'assurer que les nouvelles pages Web sont accessibles, selon les termes de la *Loi*;
- fournir des mises à jour et des renseignements sur les questions d'accessibilité au personnel chargé d'élaborer les sites intranet;
- appliquer le modèle de site intranet accessible à l'échelle du ministère;
- examiner les nouvelles pages Web pour s'assurer qu'elles sont accessibles;
- mettre à jour le logiciel utilisé pour créer des pages Web accessibles;
- acheter un nouveau logiciel ou une version améliorée d'un logiciel pour créer des pages Web accessibles;
- veiller à ce que le guide de la publication sur le Web contienne des directives à jour sur l'accessibilité.

Calendrier : Engagement permanent

Publications

Engagement : Veiller à ce que les publications soient disponibles sur support de substitution.

État d'avancement : Engagement permanent

Mesure et calendrier : Il s'agit d'un engagement permanent pour tenir compte des besoins particuliers des personnes ayant un handicap.

Financement des immobilisations

Engagement : Communiquer aux établissements qui reçoivent une aide financière pour les immobilisations les exigences établies pour veiller à ce que les installations soient accessibles aux personnes ayant un handicap. Dans les Directives et exigences relativement au financement des projets d'immobilisations en vertu du Programme de réfection des installations et du Programme d'aide pour les immobilisations importantes, les établissements sont avisés du fait que les fonds versés en vertu de ce programme doivent servir de supplément à leurs propres programmes d'entretien des installations et de réparations différées pour entreprendre les réparations aux installations existantes, y compris les améliorations visant à éliminer les obstacles à l'accessibilité pour les personnes handicapées et les améliorations au système d'approvisionnement en eau.

Mesure et calendrier : Engagement permanent

Lois et règlements

Engagement : Examiner les lois, règlements, politiques, programmes et services nouvellement établis pour en déterminer l'effet sur les personnes ayant un handicap.

Mesure à prendre : Repérer les obstacles et s'y attaquer.

Calendrier : Engagement permanent

Politiques

Engagement : Tenir compte des besoins des personnes handicapées en matière d'accessibilité lorsqu'on élabore des politiques et des programmes.

Mesure à prendre : Examiner les nouvelles propositions pour veiller à ce qu'on s'attaque aux obstacles à l'accessibilité pour les personnes ayant un handicap.

Calendrier : Engagement permanent

Programmes et services

Engagement : Continuer à renforcer les pratiques et processus en matière d'emploi pour assurer l'accessibilité aux personnes handicapées :

Mesure à prendre : Cet engagement sera réalisé par les moyens suivants :

- intégrer une composante de sensibilisation aux questions d'accessibilité aux trousseaux d'orientation du nouveau personnel et aux ententes concernant les objectifs de rendement;
- tenir compte des besoins des personnes handicapées en matière d'accessibilité dans les pratiques de recrutement;
- fournir une formation et un soutien au personnel de gestion et de supervision sur la façon de satisfaire aux besoins du personnel et aux exigences relatives à l'embauche en matière d'accessibilité;
- veiller à ce que le site intranet sur les ressources humaines fournisse des renseignements clairs et à jour à cet égard;
- achever la reconfiguration du site Web interne de la Direction des ressources humaines en conformité avec les critères d'accessibilité énoncés dans la *Loi*;
- élaborer les documents de liaison avec la communauté sur divers supports de substitutions afin de faciliter l'accessibilité et de repérer les besoins en matière d'accessibilité pour toutes les activités de liaison avec la communauté.

Calendrier : Mars 2005

Engagement : S'appuyer sur les pratiques actuelles des bureaux régionaux du ministère en matière d'accessibilité et repérer les domaines prioritaires exigeant des améliorations à long terme pour assurer l'accessibilité des installations et des communications.

Mesure à prendre : Le ministère tiendra compte de l'accessibilité dans l'élaboration de son nouveau système de formation et d'emploi à guichet unique.

Calendrier : Engagement en cours de réalisation

Pratiques

Engagement : Fournir au personnel un nouveau guide du courriel comprenant des renseignements sur les pratiques optimales en matière de communications électroniques.

Mesure à prendre : Examiner le nouveau guide du ministère au sujet du courriel pour évaluer les questions d'accessibilité.

Calendrier : Décembre 2004

Engagement : Sensibiliser le personnel aux questions relatives à l'accessibilité et à la façon d'éliminer les obstacles pour le personnel et pour le public.

Mesure à prendre : Élaborer un plan d'action.

Calendrier : Mars 2005

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus.

Renseignements généraux : 416 325-2929

Numéro ATS : 1 800 263-2892

Sans frais : 1 800 387-5514

Courriel : info@edu.gov.on.ca

Site Web du ministère : www.edu.gov.on.ca

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario, ministère des Affaires civiques et de l'Immigration, à : <http://www.gov.on.ca/citizenship/accessibility/indexf.html>. Le site promeut l'amélioration de l'accessibilité, et offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

Publications Ontario

880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8

Téléphone : 416 326-5300

Autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938

À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758

Service ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1708-4660

This document is available in English.